



COMMISSION DE NOMINATION DE LANGUE FRANÇAISE  
POUR LE NOTARIAT

Rue des Bouchers, 67  
B 1000 BRUXELLES  
Tél. 02 506 46 46 Fax 02 506 46 49 info@bcn-not.be



CONCOURS 2007  
ÉPREUVE ÉCRITE

Bruxelles, samedi 10 mars 2007 (matinée)

QUESTIONNAIRE n° I  
QUESTIONS OUVERTES

*Complétez le cadre ci-dessous en lettres capitales et signez, s.v.p.*

NOM .....
PRÉNOM .....
SIGNATURE.....

*Collez ensuite sur ce cadre un autocollant ci-joint*

En vue de déterminer, au besoin, votre identité, veuillez recopier (pas en capitales !) la phrase suivante : "Il ne sera tenu aucun compte des réponses non remplies selon les instructions ci-jointes".

.....
.....



COMMISSION DE NOMINATION DE LANGUE FRANÇAISE  
POUR LE NOTARIAT

Rue des Bouchers, 67  
B 1000 BRUXELLES  
Tél. 02 506 46 46 Fax 02 506 46 49 info@bcn-not.be

CONCOURS 2007 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS NOTAIRES  
ÉPREUVE ÉCRITE

Bruxelles, samedi 10 mars 2007 (matinée)

QUESTIONNAIRE n° I  
QUESTIONS OUVERTES

*Ce questionnaire est coté sur 22 points.  
Questions 1 à 6 : 3 points ; questions 7 et 8 : 2 points.  
Veuillez répondre dans les cadres prévus à cet effet.*

1. Un couple marié sous le régime légal de la communauté décide de divorcer par consentement mutuel. Dans l'acte de règlement des droits respectifs préalable, ils décident que l'habitation acquise en totalité pour le compte du patrimoine commun sera attribuée à l'épouse pour la moitié en pleine propriété et l'autre moitié en usufruit. Ils décident également de donner conjointement la moitié en nue-propriété de cet immeuble à leurs deux enfants communs, âgés respectivement de 20 et 23 ans. L'habitation est évaluée à 150.000 € en pleine propriété. Le revenu locatif brut annuel est estimé à 6.600 €. L'épouse est âgée de 46 ans. L'époux est âgé de 51 ans. Les enfants sont tous deux mariés (actuellement sans descendance), habitent ailleurs et n'ont pas l'intention de s'établir dans la maison. Donnez les bases (montants) sur lesquelles les droits d'enregistrement seront calculés au moment où le jugement prononçant le divorce sera devenu définitif. Mentionnez également les pourcentages applicables, considérant que le bien immeuble est situé dans la Région de votre choix (à mentionner explicitement dans votre réponse). Motivez votre réponse. (Il n'est pas demandé de calculer le montant des droits finalement dus, mais les bases de perception et les pourcentages y applicables en fonction de la Région de votre choix).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A large rectangular area containing 25 horizontal dotted lines for writing.













